

JUSTICE

Une enquête ouverte en France et une autre en Belgique visant Patrick Bruel



Patrick Bruel. © PHOTO NEWS.

Une enquête visant Patrick Bruel a été ouverte par le parquet de Bruxelles, dévoile ce mardi Mediapart en publiant une vidéo mettant en lumière les témoignages de deux femmes belges accusant le chanteur et acteur. Sollicité, le ministère public nous confirme : « Une plainte déposée dans l'arrondissement judiciaire de Mons, déposée en 2026, nous a été transmise. »

L'une des femmes interrogées par le média français, Karine Viseur, s'était déjà exprimée dans plusieurs médias belges en mars, dans la foulée d'une première enquête de Mediapart qui soulevait plusieurs accusations contre Patrick Bruel. Attachée de presse à l'époque, elle affirme avoir déposé plainte contre Bruel en 2010 avant de se rétracter (sur ce point, le parquet de Bruxelles déclare n'avoir pas retrouvé de traces d'une telle plainte dans ses archives). Elle a déposé une nouvelle plainte en mars dernier, dans la foulée des récentes allégations visant l'artiste. Dans la vidéo de Mediapart, elle revient plus en détail sur les faits reprochés en décrivant notamment des agressions sexuelles et des avances explicites en public, en présence de son ex-mari qui confirme ses propos. Une autre belge dénommée Marie, témoignant sous nom d'emprunt, parle également à Mediapart de plusieurs « gestes déplacés » à son encontre en 2004. Enfin, une autre enquête visant Patrick Bruel a été ouverte à Paris après une plainte déposée le 12 mars pour tentative de viol et agression sexuelle, a rapporté le parquet français à l'AFP ce mardi. A.S.E

GUERRE AU MOYEN-ORIENT

L'économie mondiale trinque, selon le FMI

Rares seront les pays à sortir indemnes sur le plan économique de la guerre au Moyen-Orient, prévient mardi le Fonds monétaire international (FMI), qui s'attend à une croissance mondiale plus modeste et à une inflation plus élevée cette année. Face au conflit déclenché le 28 février par des bombardements israélo-américains sur l'Iran, l'institution monétaire a nettement revu ses projections. « Nos prévisions de référence se basent sur un conflit relativement court avec une perturbation du marché de l'énergie temporaire et qui disparaît l'année prochaine », a expliqué M. Gourinchas. Dans ces conditions, la croissance mondiale risque d'être limitée à 3,1 %, contre 3,3 % attendu par l'organisation en janvier. En cas de guerre qui se prolonge, le pire scénario du FMI pronostique une croissance de 2 %, ce qui est faible – et rare – à l'échelle mondiale.

L'impact devrait être minime, voire inexistant, pour les principaux pays émergents, la Chine ne perdant que 0,1 point de croissance cette année, à 4,4 %, alors que l'Inde voit sa croissance revue à la hausse de 0,1 point, à 6,5 %, et le Brésil de 0,3 point, à 1,9 %.

Autre gagnant potentiel : la Russie, dont la croissance devrait passer à 1,1 % cette année, contre 0,8 % lors de l'estimation précédente, en janvier.

AFP

JUSTICE

Quand le manque de moyens libère (encore) des mineurs délinquants

Faute de places en IPPJ, le parquet de Bruxelles affirme que dix mineurs interpellés pour des faits graves ont été remis en liberté. La ministre en charge Valérie Lescrenier recadre et tient à nuancer.

CANDICE BUSSOLI
ARTHUR SENTE

Interpellés le week-end dernier pour des agressions, des extorsions ou du trafic de stupéfiants, dix mineurs d'âge ont été remis en liberté faute de places disponibles en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). C'est en tout cas ce que dénonce ce mardi matin, le procureur du Roi de Bruxelles dans un communiqué coup de poing envoyé à la presse : « Il ne faut pas espérer voir les fusillades se tarir dans ces conditions », tance Julien Moinil en gras dans le texte. Et ce n'est pas la première fois que l'homme tire la sonnette d'alarme : il y a quelques mois, le parquet de Bruxelles avait multiplié les sorties pour prévenir de la situation critique des structures d'accueil pour mineurs délinquants, rappelant à chaque fois le nombre de jeunes remis en liberté faute de solution.

Une capacité d'accueil sous pression

Cette fois-ci, les faits se sont déroulés dans la soirée du 11 avril à trois endroits distincts. A Louvain, trois mineurs ont agressé au moins trois personnes. Les faits, filmés, montrent notamment l'usage d'un couteau placé au niveau de la gorge d'une victime, tandis qu'une autre a été frappée à l'aide d'un bâton. Plusieurs objets de valeur ont été dérobés. A la gare de Nivelles, quatre autres mineurs, déjà connus des autorités pour des faits de violence, ont menacé une victime de lui « planter » un couteau afin de lui extorquer son téléphone. L'un d'eux était en fugue de l'IPPJ de Fraipont, mais sa place ayant été réat-

tribuée, il a été remis en liberté. Enfin, dans le quartier Nord à Bruxelles, trois mineurs ont été interpellés pour des faits de vente de stupéfiants (ecstasy) et de menaces.

Au total, les dix suspects ont un point commun... Ils ont été remis en liberté. Et ce faute de places en IPPJ, selon le ministère public, qui ajoute que 162 jeunes francophones figurent ac-

Nous pouvons construire autant de places que nous voulons en IPPJ, nous les remplissons dès le lendemain

Soleyman Laqdim
Délégué général aux droits de l'enfant

”

dans le contexte actuel.

La ministre nuance

L'affaire se corse un peu plus encore alors que la ministre Valérie Lescrenier (Les Engagés), en charge de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles, annonce en fin de journée ce mardi qu'elle tient à recadrer et nuancer certaines déclarations du procureur bruxellois. « Les informations relayées ces dernières heures appellent à être précisées », a-t-elle effectivement réagi. « Selon les données transmises par mon administration de l'Aide à la jeunesse et la cellule de liaison qui gère les admissions, deux places ont été attribuées à la suite de demandes du tribunal de la jeunesse de Bruxelles et deux jeunes ont bien été inscrits sur listes d'attente en éducation en régime ouvert et via des équipes mobiles d'accompagne-

ment. A ce stade, il n'y a pas eu dix demandes enregistrées. »

La ministre ajoute encore : « La situation décrite par le parquet met en lumière une pression réelle sur le système, que nous ne contestons pas. Mais elle doit être analysée avec précision : des réponses ont été apportées ce week-end aux magistrats de la Jeunesse qui ont contacté la cellule de liaison. »

Avant d'insister sur le fait qu'une inscription sur liste d'attente « n'équivaut pas à une absence de réponse judiciaire » et que le gouvernement francophone a acté il y a dix jours un plan d'actions prévoyant notamment une « augmentation progressive des capacités en IPPJ, avec un passage de 245 places aujourd'hui à 286 en 2028, et jusqu'à 301 en fin de législature ».

Une réponse sécuritaire insuffisante ?

Si le parquet réclame un renforcement urgent des capacités d'accueil, d'autres voix s'élèvent par ailleurs pour nuancer cette approche sécuritaire. Soleyman Laqdim, le délégué général aux droits de l'enfant ne s'oppose pas au besoin de moyens pour la justice, mais pour lui, l'augmentation des places en IPPJ ne s'attaque pas aux causes de la délinquance. « Nous pouvons construire autant de places que nous voulons en IPPJ, nous les remplissons dès le lendemain. »

Pour illustrer son propos, une métaphore : celle de la fuite d'eau. « Quand il y a une fuite d'eau, on ne se contente pas de mettre une bassine dessous ; on répare la fuite. Ici, on agrandit simplement la bassine, et elle finit toujours par déborder. » Selon lui, tant que les déterminants sociaux – précarité, décrochage scolaire, environnement familial – ne seront pas traités, le système judiciaire restera condamné à gérer l'urgence sans jamais résoudre le problème. « Pour le moment, ce que je vois, c'est qu'on remplit la bassine, sans réparer la fuite », conclut-il.

« Les déclarations de bonnes intentions, comme celles formulées par le monde politique après la mort de Joe Van Holsbeek en 2006, ne sont plus audibles. Il faut agir », prévient Julien Moinil.

© DOMINIQUE DUCHESNES.

